



BREVET

Nolwenn Magnan

née le 8 décembre 1998, originaire de Lausanne (VD),

a prouvé qu'elle satisfait aux exigences requises pour l'obtention du brevet en vertu de la loi du 13 décembre 2002 sur la formation professionnelle et conformément au règlement de l'examen professionnel fédéral du 19 juin 2018 approuvé par le Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation.

Le présent brevet autorise la titulaire à porter le titre légalement protégé de

Spécialiste en communication avec brevet fédéral

Berne, le 27 mai 2025

Secrétariat d'État à la formation,
à la recherche et à l'innovation SEFRI

La Secrétaire d'État

Martina Hirayama



KS/CS Communication Suisse

Le président de la Commission d'examen

Dominik Leonhardt